

L'autorité de la concurrence donne son feu vert à la reprise du Nouvel Observateur par le trio ?Bnp? et leur structure Le Monde Libre

L'Autorité de la concurrence a autorisé, le 5 juin, la prise de contrôle du Nouvel Observateur par MM. Pierre Bergé, Xavier Niel et Matthieu Pigasse, via leur structure commune Le Monde Libre. Les trois hommes d'affaires étaient depuis quelques mois en négociations exclusives pour racheter 65 % du Nouvel Observateur, Claude Perdriel devant en conserver 35 %. L'Autorité de la concurrence a considéré que l'opération n'était pas susceptible de porter atteinte à la concurrence dans la mesure où les parts de marché cumulées des parties restent limitées sur tous les marchés de la presse magazine. Le nouvel ensemble continuera en outre de faire face à des concurrents importants, tel que L'Express- Roularta, Le Point, Le Figaro, Lagardère Active, Prima Media ou encore Marianne. Rappelons que les marchés concernés par l'opération sont les marchés de la presse, en particulier de la presse magazine d'information générale. Les parties à l'opération sont : Le Nouvel Observateur du Monde, éditeur du magazine Le Nouvel Observateur et des sites internet associés ; Le Monde Libre, propriétaire du groupe Le Monde qui publie, outre le quotidien Le Monde et ses suppléments, plusieurs magazines (Télérama, Courrier International, Le Monde diplomatique, La Vie etc.) et qui exploite les sites internet associés à ces titres de presse ; Matthieu Pigasse détient par ailleurs la société Les Éditions Indépendantes laquelle édite le magazine Les Inrockuptibles et le site associé.